

ASSEMBLÉE NATIONALE

26 mars 2025

ASSURER LE DÉVELOPPEMENT RAISONNÉ ET JUSTE DE L'AGRIVOLTAÏSME - (N° 962)

RETIRÉ AVANT DISCUSSION

SOUS-AMENDEMENT

N ° CE82

présenté par
M. Biteau

à l'amendement n° CE|7 de M. Fugit

ARTICLE PREMIER

Après les mots "filières agricoles", ajouter le mot "biologiques".

EXPOSÉ SOMMAIRE

Ce sous-amendement vise à cibler une structuration des filières agricoles en agriculture biologique.